

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-U58-9
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 2009-U58 –
MODIFICATIONS GÉNÉRALES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le *Règlement numéro 2024-U58-9 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 2009-U58 – modifications générales* a été adopté par le conseil de la Ville le 23 avril 2024 et est entré en vigueur le 21 mai 2024.

Un certificat de conformité a été émis le 21 mai 2024 à la suite de l'approbation de ce règlement par le conseil de la MRC des Laurentides, lequel est réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

L'objet de ce règlement vise essentiellement à :

- Remplacer les articles 23.2.1 à 23.2.3 et 23.3.6 du *Règlement sur les usages conditionnels numéro 2009-U58*, tel qu'amendé;
- Ajouter les articles 23.2.4 à 23.2.8 du *Règlement sur les usages conditionnels numéro 2009-U58*, tel qu'amendé;
- Abroger l'article 23.4 – Critère d'évaluation et tous les articles de cette section, soit 23.4.1, 23.4.2, 23.4.3, 23.4.4, 23.4.5 et 23.4.6 du *Règlement sur les usages conditionnels numéro 2009-U58*, tel qu'amendé.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance (séance du 23 avril 2024 – Ville) » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 21 mai 2024.

Anny Després, greffière adjointe